

Communiqué phytosanitaire

n° 6 du 25 février 2026

SOMMAIRE

Généralités

- Nettoyage des buses et filtres des appareils de traitement
- Elimination des PPh non utilisés

Arboriculture

- Phénologie à Châteauneuf
- Maladie criblée sur abricotiers
- Psylle du prunier et ECA
- Bostryche disparate

Viticulture

- Mesures de lutte préventive gel de printemps
- Fumure azotée et organique
- Agenda des manifestations

GÉNÉRALITÉS

NETTOYAGE DES BUSES ET FILTRES DES APPAREILS DE TRAITEMENT

Un bon traitement passe par un bon nettoyage des machines. Lors du lavage des appareils, le démontage des buses est fréquemment oublié. Or, les filtres des buses peuvent retenir des cristaux, des résidus, des limailles (photos ci-dessous), altérant ainsi la qualité de l'application. Un simple rinçage à l'eau ne suffit pas toujours à leur élimination. Plus d'informations sur la fiche : [Entretien et nettoyage des EPI et machines \(PDF\)](#) ou [Entretien - BPA-GLP](#).

Penser à vérifier régulièrement les buses et les petits filtres lors des nettoyages pour améliorer la qualité des traitements.



ÉLIMINATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISÉS

Il est possible qu'il vous reste des produits phytosanitaires qui ne sont plus homologués ou alors que vous ne voulez plus employer. Ces produits ne peuvent pas être simplement ramenés à la déchèterie de votre commune comme déchets spéciaux ménagers. Vous devez les évacuer en :

- Les ramenant dans leurs emballages d'origine aux fournisseurs ou aux revendeurs qui sont tenus de les reprendre.
ou
- Mandatant un [transporteur agréé](#) de déchets spéciaux, qui les apportera directement chez [Cridec](#).

Afin d'éviter toute pollution, les produits phytosanitaires ne doivent pas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC, ni évier) ou dans la nature.

Veuillez conserver les produits phytosanitaires en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Les produits doivent être emballés dans des contenants hermétiquement fermés.

Pour rappel, tous les récipients vides ayant contenu des produits phytosanitaires, doivent être éliminés selon la fiche de données de sécurité du produit. Au préalable, ils auront été lavés trois fois avec de l'eau qui sera incorporée à la bouillie (l'eau de rinçage ne peut pas être éliminée dans la nature ou les eaux usées). Une fois nettoyés ces récipients peuvent, de manière générale, être éliminés avec les ordures ménagères. Cependant, même si le récipient est en PET il ne peut pas être recyclé !

ARBORICULTURE

PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 24.02.26 :

Pommier, poirier et cerisier stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons)

Abricotier stade C (BBCH 53 ; éclatement des bourgeons)



Abricotier 23 février
© C.Sarrasin

MALADIE CRIBLÉE SUR ABRICOTS

Contre la maladie criblée, effectuer un traitement au cuivre au stade B-C (BBCH 51-53). Ce traitement aura aussi un effet contre les bactérioses et la moniliose. Attention à partir du stade bouton blanc, il y a des risques de brûlures.

[Liste des produits phytosanitaires contre la maladie criblée sur abricots](#)

[Homologation d'urgence du soufre contre la maladie criblée sur abricots](#)

PSYLLE DU PRUNIER ET ENROULEMENT CHLOROTIQUE DE L'ABRICOTIER

Ce psylle vient se reproduire au printemps sur les *Prunus* et passe le reste de l'année sur des conifères. Au retour de son hivernage, il peut transmettre aux abricotiers (pêchers et pruniers), le phytoplasme de l'enroulement chlorotique.

Selon les frappages effectués sur prunelliers, la migration a débuté. Les frappages peuvent être réalisés dans ou à proximité des parcelles à risque. Ils sont nécessaires pour demander une [autorisation spéciale de traitement](#).



BOSTRYPHE DISPARATE

Le bostryche des arbres fruitiers peut occasionner de graves dommages aux sujets affaiblis (par exemple par le gel, par une transplantation ou par une maladie). Les pièges englués rouges avec appât d'alcool permettent de contrôler le vol des adultes. Lorsque la pression du ravageur est faible à moyenne, la lutte est possible en plaçant des pièges dans les foyers repérés l'année précédente. Les pièges doivent être posés quand les températures maximales atteignent 18°C.

[Fiche technique Agroscope bostryche disparate et scolyte du pommier](#)



VITICULTURE

MESURES DE LUTTE PRÉVENTIVE CONTRE LE GEL DE PRINTEMPS

Le début d'année a été marqué par une période de froid mais la température moyenne de janvier 2026 a été proche de la valeur de référence 1991-2020. Le mois de février et ce début de semaine en particulier est marqué par des températures douces, dignes d'un début de mois d'avril. Il est cependant probable qu'un retour de froid s'installe à la fin du mois. L'incertitude est encore grande selon [MétéoSuisse](#).

Les nuits fraîches retardent pour le moment les montées de sève.

- Des mesures peu contraignantes peuvent être prises pour essayer de se prémunir contre les risques de gel de printemps. Dans les zones sensibles (bas de coteau, cuvette, fond de vallée) il est conseillé de : Tailler le plus tard possible, notamment les jeunes vignes et les cépages qui débourrent plus rapidement ;
- Éviter toute couverture du sol (enherbement, paille ou matière organique en surface) qui a pour effet d'augmenter le rayonnement et d'abaisser la température davantage ;
- Éviter les travaux du sol (griffage, labour) à l'approche des périodes critiques qui libèrent de l'humidité et augmentent ainsi le risque de dégâts ;
- Laisser un sarment de réserve supplémentaire non-taillé et non palissé qui sera éliminé après les périodes de risque de gel ;
- Privilégier les tailles longues (Guyot), moins sujettes que les tailles courtes (Cordon, Gobelet) au gel de printemps ;

D'autres mesures peuvent également être envisagées lors de nouvelles plantations.

Il est essentiel d'adapter le cépage et d'en choisir un avec un débourrement tardif dans les zones gélives. L'élévation du fil porteur exercera également une influence positive sur les risques de gel en éloignant les jeunes bourgeons du sol. La création de haies, bosquets, murets peut également être envisagée pour détourner les couloirs de froid.

FUMURE AZOTÉE ET ORGANIQUE

Il est trop tôt pour appliquer des engrais azotés minéraux qui risqueraient d'être perdus par drainage ou ruissellement. Une fertilisation à base de nitrate d'ammoniaque est à effectuer au stade 3-5 feuilles étalées peu avant le premier pic d'absorption d'azote.

Les apports d'azote organiques peuvent avoir lieu en automne ou en **début d'année**. La disponibilité de l'azote dépend de la matière première qui compose l'engrais organique ainsi que des conditions météorologiques. L'engrais organique doit d'abord être minéralisé avant d'être absorbé. Ce processus dépend notamment des

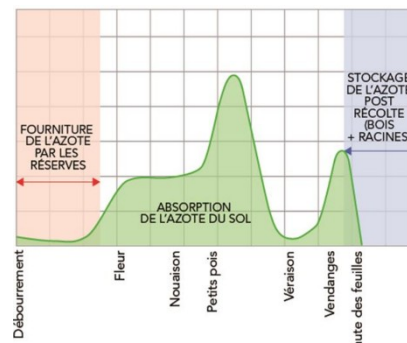


Figure 1: Dynamique de l'azote dans la vigne, vineovin.com

températures et précipitations enregistrées après l'application de l'engrais.

Pour une meilleure efficacité des engrais organiques, les doses ne doivent pas être sous-estimées et les apports sont à localiser sur la zone désherbée. La limite maximale est fixée à **50 unités/ha d'azote assimilable** par année, sans dépassement autorisé. Comme les produits indiquent souvent l'**azote total**, on considère par défaut que 70 % de cet azote est assimilable si aucune précision n'est donnée par le fabricant. Par exemple, un engrais à 11 % d'azote total fournit 7,7 % d'azote assimilable, ce qui permet d'apporter 649 kg/ha pour atteindre 50 unités d'azote assimilable.

Pour améliorer le taux de matière organique du sol, des amendements (fumier, compost, marc de raisin, etc.) peuvent être apportés dans les parcelles à taux d'humus jugés comme « faible » ou « satisfaisant », **uniquement sous forme d'amendements organiques**. L'objectif est de restaurer la fertilité du sol plutôt que de nourrir directement la culture. Dans les vignes peu vigoureuses, un complément en azote organique ou minéral peut être nécessaire, en tenant compte de l'azote déjà apporté par l'amendement.

Tableau 3. Interprétation agronomique de la teneur en humus du sol pour une appréciation du potentiel de fourniture de N par le sol.

Appréciation de la teneur en humus du sol ¹ (%) en regard des différentes classes de teneur en argile				Potentiel de fourniture de N
< 10 % d'argile	10–19,9 % d'arg.	20–29,9 % d'arg.	≥ 30 % d'argile	
< 1,2	< 1,6	< 2,0	< 2,5	faible
1,2–2,9	1,6–3,4	2,0–3,9	2,5–5,9	satisfaisant
3,0–4,9	3,5–6,9	4,0–7,9	6,0–9,9	bon
5,0–19,9	7,0–19,9	8,0–19,9	10,0–19,9	élevé
≥ 20,0	≥ 20,0	≥ 20,0	≥ 20,0	très élevé

¹ La teneur en humus du sol correspond à sa teneur en carbone organique (C_{org}) multipliée par 1,725.

[PRIF 2017, Caractéristiques et analyses du sol](#)

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Bilans d'hiver

Rappel : Les bilans d'hiver traditionnels permettent de revenir sur les événements marquants de la dernière campagne viticole et de transmettre les informations nécessaires pour bien entamer le nouveau millésime. Pour la partie francophone, une seule séance est organisée cette année à Châteauneuf. Pensez au covoiturage pour faciliter le stationnement au parking de l'Ecole.

Dates, horaires et lieux

Date	Horaire	Lieu	Langue
2 mars 2026 	09h30-11h00	Châteauneuf, Grande Salle	Français
10 mars 2026 	14h00 – 15h30*	Susten, Dilei Räume	Allemand

*Suivi de l'assemblée générale de Vitival qui a lieu de 16h – 18h dans la même salle.

 Cours reconnu pour l'obtention du Certificat Vitiswiss.

Séance de pré-saison en viticulture biologique du FiBL (cours éligible Bio Suisse / Demeter)

En collaboration avec Biovalais, le FiBL organise une séance de pré-saison.

Le programme abordera les nouveautés réglementaires bio 2026, présentera une enquête sur les pratiques en viticulture biologique de 2020 à 2025, ainsi que les résultats des essais menés en 2025.

Date : Lundi 9 mars 2026 à 13h30

Lieu : Domaine Rouvinez, Chemin des Bernardines 45, 3960 Sierre

Cette séance a aussi pour but d'échanger entre vignerons et de discuter des perspectives 2026.

Elle sera suivie d'une présentation du domaine, visites des machines et retour d'expériences de Roman Ziegler et Lars Cina.

Informations : FiBL david.marchand@fibl.org / Biovalais info@bio-valais.ch

Service cantonal de l'agriculture